

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - Session 2019

## COMPTABILITÉ ET GESTION

### Épreuves professionnelles E42, E5, E6 et EF2

#### Référentiel

La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « comptabilité et gestion » sont fixées conformément aux dispositions prévues par [l'arrêté du 15 septembre 2016, modifiant l'arrêté du 9 juin 2016, modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014.](#)

#### Conformité des dossiers

**IMPORTANT : La non-conformité des documents entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré (annexe X de la circulaire nationale).**

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du passeport professionnel pour les épreuves E42, E5 et E6,
- Absence d'au moins une fiche de situation professionnelle sur les trois pour les épreuves E42 et E5,
- Absence de l'écrit (12 pages maximum sans annexe) pour l'épreuve E6,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen (sauf dérogation accordée par les autorités académiques – décision positionnement DAVA),
- Absence du dossier module approfondissement pour l'épreuve EF2.

Documents à transmettre pour le contrôle de conformité :

DOCUMENTS	ÉPREUVES	LIEUX / Centres épreuves orales	DATE LIMITE DE DEPOT
PASSEPORT PROFESSIONNEL	Support des épreuves E42/E5/E6 (en <b>2 exemplaires</b> pour chaque épreuve E42/E5 + <b>3 exemplaires</b> pour l'épreuve E6)	<b>Candidats du 44 :</b> -LYCEE ALBERT CAMUS - NANTES	<p style="text-align: center;"><b>Vendredi</b> <b>17 mai</b> <b>2019</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS DIRECTEMENT AU RECTORAT</b></p>
TROIS FICHES de situations professionnelles – E42 TROIS FICHES de situations professionnelles – E5	Supports des épreuves E42/E5 (en <b>2 exemplaires</b> pour chaque épreuve)	<b>Candidats du 49 :</b> -LYCEE EUROPE SCHUMAN - CHOLET	
ECRIT sur la présentation et l'analyse de l'organisation d'un processus et des activités de veille	Support de l'épreuve E6 (en <b>3 exemplaires</b> ) (12 pages maximum sans annexe)	<b>Candidats du 53-72 :</b> -LYCEE MARGUERITE YOURCENAR - LE MANS	
ATTESTATIONS DE STAGES OU CERTIFICATS DE TRAVAIL	Epreuve E6 (1 seul exemplaire original présenté séparément)	<b>Candidats du 85 :</b> -LYCEE NOTRE DAME DU ROC – LA ROCHE SUR YON (E6) -LYCEE ALBERT CAMUS - NANTES (E42/E5)	
DOSSIER MODULE APPROFONDISSEMENT	Support de l'épreuve facultative EF2 (en <b>3 exemplaires</b> )	<b>Approfondissent P3/P5/P6 :</b> -LYCEE ALBERT CAMUS NANTES <b>Approfondissent P4 :</b> -LYCEE NOTRE DAME DU ROC LA ROCHE SUR YON	

#### Passeport professionnel

Selon les règles de présentation du passeport professionnel (cf. annexe III de la circulaire nationale), le dossier est composé d'un document papier récapitulatif, format A3, comprenant à minima :

- Une partie d'identification du candidat ;
- Une partie identifiant l'établissement de formation ;
- L'intitulé des différentes situations professionnelles éligibles et validées par le formateur ;
- La référence de chacune de ces situations professionnelles aux différentes activités du référentiel ;
- La période et le lieu de la réalisation des situations professionnelles.

Un modèle sous tableur est proposé sur le site du Centre de Ressources Comptabilité et Finance (centre national de ressources financé par la DGESCO).

Cette version est accessible à tous les candidats par le lien :

<http://crcef.ac-grenoble.fr> (rubrique : « Enseignement supérieur – BTS CG », puis « Passeport et Fiche SP »).

Un autre modèle est diffusé par le réseau CANOPE (solution Cerise).

#### Épreuve pratique E42 - Pratiques comptables fiscales et sociales

#### Épreuve pratique E5 - Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière

E42 - Pratiques comptables fiscales et sociales	<p><i>Durée épreuve : 30 minutes avec un temps de préparation de 15 minutes</i></p> <p><i>Modalités et déroulement de l'épreuve sont précisés en pages 5 et 6 de la circulaire nationale</i></p>	Cette épreuve est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences du référentiel relevant du <b>processus P7</b> à partir de situations professionnelles reprenant des activités des processus P1, P2, P3 et P4.
-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>E5 - Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière</b>	<p><i>Durée épreuve : 30 minutes avec un temps de préparation de 30 minutes</i></p> <p><i>Modalités et déroulement de l'épreuve sont précisés en page 5 et 6 de la circulaire nationale</i></p>	<p>Cette épreuve est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences du référentiel relevant des processus P5, P6 et P7.</p>
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les **épreuves pratiques E42 et E5** prennent appui sur des **situations professionnelles** vécues par le candidat lors de sa formation, notamment au cours des ateliers professionnels. Pour les candidats se présentant au titre de l'expérience professionnelle, les situations sont choisies, pour les besoins de l'évaluation, à partir de l'expérience professionnelle.

Une **situation professionnelle** est caractérisée par la réalisation de plusieurs travaux complémentaires répondant à des missions situées dans un contexte professionnel. Elle se caractérise par :

- La mise en œuvre des ressources du système d'information comptable (PGI, tableur, autres logiciels, base de données,...),
- La mobilisation d'activités issues des processus P1, P2, P3, P4 et P7, pour l'**épreuve E42**,
- La mobilisation d'activités issues des processus P5, P6 et P7 pour l'**épreuve E5**,
- Une visée opérationnelle.

**Important :**

- Pour l'**épreuve E42**, chaque situation professionnelle est directement liée à des activités relevant de trois processus différents au moins, dont obligatoirement le processus support P7.
- Pour l'**épreuve E5**, chaque situation professionnelle est directement liée à des activités relevant de deux processus différents au moins, dont obligatoirement le processus support P7.

Chaque épreuve se déroule sur **poste informatique** et prend appui sur **un dossier** spécifique comprenant :

- Le **passport professionnel** du candidat,
- **Trois fiches de situations professionnelles** (cf. modèles dans la circulaire nationale, en **annexe V.1** pour l'épreuve E42 et en **annexe VI.1** pour l'épreuve E5).

**ATTENTION : les candidats qui passent les épreuves E42 et E5 sous la forme ponctuelle doivent :**

- Se munir des **ressources** (matérielles, logicielles et base de données) et de **tous documents nécessaires** au déroulement de l'épreuve, **notamment 1 exemplaire papier de ceux référencés dans le dossier** ;
- Prendre contact préalablement avec l'établissement afin de vérifier la compatibilité entre l'environnement offert du centre d'examen et celui requis pour le déploiement de leurs ressources ;
- Disposer d'un matériel autonome et fonctionnel permettant de répondre aux exigences de l'épreuve ;
- S'assurer de la continuité de fonctionnement des ressources matérielles durant le temps d'épreuve.

Les candidats sont seuls responsables de la mise en œuvre de leurs ressources nécessaires au déroulement de chaque épreuve.

## Épreuve orale E6 - Parcours de professionnalisation

*Durée épreuve : 30 minutes (sans temps de préparation)*  
*Modalités et déroulement de l'épreuve sont précisés en page 6 et 7 de la circulaire nationale*

Cette épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- **Le passeport professionnel**
  - **Un document d'analyse de 12 pages maximum sans annexes** à partir des situations vécues ou observées au cours de la formation et notamment des stages, intégrant :
    1. La présentation et l'analyse de l'organisation d'un processus (en relation avec les activités A.1.7, A.2.8, A.4.4 et les composantes A.32.2.5 et A.3.3.8).
    2. La présentation et l'analyse des activités de veille professionnelle mise en œuvre (activités A.1.1, A.2.1, A.3.1, A.1.1).
  - **Les attestations de stages**, avec le modèle en **annexe IX** de la circulaire nationale, **ou les certificats de travail** (1 seul exemplaire original présenté séparément).
- N.B. : les dossiers sont identifiés sur la page de garde avec le nom et prénom du candidat, mais sans indication de l'établissement de formation.**

L'épreuve E6 comporte **deux phases** d'une durée de 15 minutes chacune :

- la **première phase** est centrée sur l'analyse de l'organisation d'un processus et des activités de veille prenant appui sur l'écrit produit par le candidat,
- la **deuxième phase** est centrée sur le parcours professionnel.

## Épreuve orale facultative EF2 - Module d'approfondissement

*Durée épreuve : 20 minutes : 10 mn d'exposé puis 10 mn d'entretien*  
*Modalités et déroulement de l'épreuve sont précisés en page 7 de la circulaire nationale*

Cette épreuve s'adresse aux candidats ayant suivi l'enseignement facultatif « Module optionnel d'approfondissement » dans leur établissement de formation, ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la spécialisation (à l'aide d'une attestation de l'employeur).

Cette épreuve prend appui sur un dossier présentant une ou plusieurs actions relevant du champ d'approfondissement choisi par le candidat. L'exposé doit contenir :

- La présentation du contexte de travail et ses spécificités,
- La description et l'analyse de(s) action(s) conduite(s),
- La présentation des démarches et des outils spécifiques du domaine de spécialisation,
- Le bilan des actions menées.

**En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler.**